

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 23 Mai 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.4), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 6.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 3.2), M. Christophe LIME (à partir du 7.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 5.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 5.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à partir du 5.1), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 6.12), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 6.10) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (à partir du 6.11) Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 5.2) Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 4.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 0.2) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER, Noiron : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pugy : M. Frank LAIDIÉ Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 6.7 et jusqu'au 8.4), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 6.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 7.1), Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.4)

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Sâone : M. Yoran DELARUE Vaire : Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : B. VOUGNON, B. GAVIGNET, T. BIZE, P. BONNET, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, JS. LEUBA, S. PESEUX, D. POISSENOT, Y. POUJET, R. REBRAB, R. STHAL (jusqu'au 4.2), A. VIGNOT (jusqu'au 6.11), C. PREIONI, J.C. PETITJEAN, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, A. JACQUEMET (à partir du 2.1)

Mandataires : F. GALLIOU, G. GAVIGNET, E. MAILLOT, J. GROSPELLIN, J.L. FOUSSERET, A. POULIN, M. ZEHAF, S. ANDRIANTAVY, C. WERTHE, P. CURIE, C. MICHEL, M. LOYAT, G. VAN HELLE (jusqu'au 4.2), F. PRESSE (jusqu'au 6.11), D. PARIS, M. JASSEY, J. KRIEGER, T. JAVAUX, P. ROUTHIER (à partir du 2.1),

Délibération n°2019/004736

Rapport n°7.6 - Festival Grandes Heures Nature - Tarifs 2019

Festival Grandes Heures Nature - Tarifs 2019

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Grandes Heures Nature »	Montant prévu au BP : 0 € en recettes Montant de l'opération : sans incidence budgétaire

Résumé :

Le 1^{er} Festival Grandes Heures Nature se déroulera du 13 au 16 juin 2019.

Grandes Heures Nature s'appuie sur les expertises de partenaires reconnus du territoire avec lesquels le Festival 2019 est co-organisé, il s'agit de la SEM Micropolis et de l'Amicale Cycliste Bisontine.

Les tarifs d'entrée au Festival et ceux des inscriptions aux 17 évènements sportifs sont l'objet du présent rapport ainsi que l'encaissement des recettes par la SEM Micropolis.

Le présent rapport a aussi pour objet de conventionner avec le CRIJ pour permettre à des jeunes, titulaires de la Carte Avantages Jeunes, de bénéficier de tarifs privilégiés.

Le territoire des 68 communes du Grand Besançon est l'un des plus remarquables de France pour son cadre naturel dans lequel pratiquer toutes les activités outdoor, tant il est adapté aux pratiques sportives et de loisirs, ressourçant pour le corps et l'esprit en privilégiant la communion avec la nature, l'entraide, le dépassement de soi ; des valeurs en adéquation avec l'esprit du Grand Besançon et celui de Grandes Heures Nature...

Ce que notre territoire propose va de la balade familiale aux sports extrêmes, mêlant la quête de l'ailleurs et le retour sur soi, les randonnées, treks, balades urbaines, périples littéraires et trails qui séduisent toujours plus de citadins et de personnes en quête de dépassement.

Aujourd'hui, l'outdoor est plus qu'un mode de vie, c'est une philosophie et un gage d'attractivité et de rayonnement.

Et pour afficher le potentiel du territoire, donner à voir l'écrin naturel et de la lisibilité aux intentions du Grand Besançon, le Grand Besançon organise du 13 au 16 juin 2019, son 1^{er} Festival Grandes Heures Nature, ouvert à tous :

- Un salon pour découvrir les marques, tester les produits et se laisser séduire par les dernières innovations ;
- Un programme événementiel multi-disciplines, adapté à tous, avec 17 randonnées et défis sportifs ;
- Un village d'animations avec un espace santé pour se laisser convaincre que l'activité physique est un axe important pour prendre soin de soi
- Des espaces de tests et d'initiations ;
- Des shows sportifs spectaculaires : une Highline, le spectacle du FISE Xperience, des compétitions d'escalade sur blocs...
- Des conférences thématiques, des concerts...

Ce programme dense est mis en œuvre grâce à la co-organisation du festival avec la SEM Micropolis d'une part mais aussi avec un grand nombre d'associations sportives porteuses des événements ouverts au grand public.

La SEM Micropolis prend à sa charge l'organisation du salon des exposants qui rassemble équipementiers et distributeurs locaux, les points de restauration et de buvette, divers aspects logistiques et matériels et la gestion de la billetterie.

L'implication des acteurs locaux est également un axe fort du Festival Grandes Heures Nature.

Ainsi, des associations organisent les différents événements qui fondent le programme « sportif » : randonnées, Ekiden, Raid Expérience... Le collectif de ces associations, représenté par l'Amicale Cycliste de Besançon, est également co-organisateur du Festival.

1) Tarifs du Festival Grandes Heures nature 2019

Partenaire privilégié de la CAGB dans l'organisation du festival et co-organisateur, la SEM Micropolis assume, entre autres prestations, la billetterie, s'agissant tant de la définition des tarifs en accord avec la CAGB que de sa gestion, et sera propriétaire des recettes perçues.

En cela, les modalités d'encaissement des recettes viennent modifier la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2018, Rapport 7.6 – Grandes Heures Nature : Festival 2019.

Par ailleurs, pour répondre aux éléments de débats de ce même Conseil Communautaire il est proposé que :

- la soirée inaugurale du jeudi 13 juin soit en accès libre ;
- le vendredi 14 juin 2019 soit une journée de gratuité d'accès au Festival ;

Pour ces deux moments des invitations et/ou des contremarques seront remises aux visiteurs.

Pour les journées du samedi et dimanche, il est proposé à la SEM Micropolis de fixer les tarifs comme suit :

	Adulte	Tarif réduit Enfant – 16, étudiants, carte avantage Jeunes, seniors + 65	Familles 2 adultes/2 enfants
Tarif guichet 1 jour	5 €	3€	10 €
Tarif guichet 2 jours	7,5 €	4 €	15 €
Tarif internet 1 jour	4,5 €	2,5 €	9,5 €

Gratuité pour les enfants de moins de 8 ans

2) Tarifs d'inscriptions aux évènements sportifs

Les 17 évènements sportifs programmés tout au long du week-end sont organisés par différentes associations sportives : ASTB, Amicale Cycliste Bisontine (AMCB), Besançon cyclo Randonnée, Doubs Sud Athlétisme, ASPTT Besançon, Besançon Triathlon, Balise 25, Entre-temps, SNB Canoé Kayak.

Dans le cadre de cette organisation et en raison du fait que l'ensemble des dépenses sont communes : cadeaux participants, ravitaillements, dossards, prestations de chronométrage, récompenses, balisage... L'Amicale Cycliste Bisontine assure la centralisation des inscriptions et réalise les achats nécessaires à la bonne organisation de toutes les épreuves. L'Amicale Cycliste Bisontine joue ainsi le rôle de coordinateur financier de ces événements.

Les tarifs des événements ont été établis conjointement entre la Collectivité et les organisateurs :

Jeudi 13 juin :	XCE (VTT éliminator) : 20 €
Vendredi 14 juin :	Ekiden (Marathon Trail par équipes de 6) : 72 € et support du challenge inter-entreprises : 100 €
Samedi 15 :	Gravel : 20 €
	Randonnées Pédestres : 52 km (15 €), 24 kms (10 €)
	Randonnées Cyclos : 115 kms (20 €) 88 Kms (15 €) ; 38 kms (10 €)
	Randonnées VTT : 52 kms (20 €) ; 38 kms (15€) ; 17 kms (10 €)
	Nordiques : 24 (10 €) ; 15 kms (8 €)

Dimanche 16 : Raids Expériences (multi activités) en équipe de 2 :
Raid aventure 45 kms (45 €/ équipe) ;
Raid découverte 25 kms (25 € / équipe)
Open de Bloc (escalade) : 10 €
Rando Gourmande : 30 €

Les tarifs d'inscription aux évènements sportifs proposés (randonnées pédestres, cyclistes, VTT, raid Xpériences...) intègrent un pass 2 jours à 7,5 € d'entrée sur le Festival.

Les « petites » randonnées, qu'elles soient pédestres (6 km), nordiques ou cyclistes (10 et 15 km) sont gratuites mais nécessitent de régler l'entrée au Festival. De la même manière, l'inscription à un ou plusieurs des évènements sportifs sera possible sur le site de Micropolis mais nécessitera – les samedi 15 et dimanche 16 juin- de s'acquitter du droit d'entrée au Festival.

Cas particulier du challenge inter- entreprises Ekiden :

Afin de contribuer à l'esprit d'équipe, au sentiment d'appartenance et de saluer l'engagement des personnels dans la pratique d'activités physiques et sportives, il est proposé que :

- les frais d'inscriptions des équipes constituées par les agents du CCAS de Besançon, de la Ville de Besançon, de la CAGB, d'agents et/ou élus de communes de l'Agglomération soient pris en charge par le budget du Festival
- Qu'il soit remis à chacun des relayeurs de ces équipes ainsi constituées un maillot de trail de qualité aux couleurs de Grandes Heures Nature.

3) Convention de partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté (CRIJ):

La carte Avantage jeunes est une action du CRIJ et du Réseau d'Information Jeunesse de Bourgogne- Franche- Comté. Elle est destinée à tout jeune âgé de moins de 30 ans. Ce dispositif permet aux titulaires de bénéficier de réductions dans les domaines de la culture, des loisirs, des sorties et de la vie pratique. Il permet d'impulser des pratiques culturelles et sportives en favorisant l'accès à ces activités et à les rendre habituelles.

Ainsi, il a semblé que le Festival Grandes Heures Nature avec ses évènements sportifs est de nature à permettre à des jeunes de moins de 30 ans de la Région de Bourgogne-Franche-Comté de venir découvrir notre territoire, de pratiquer des activités physiques et sportives, d'en donner le goût et l'envie.

C'est pourquoi, en accord avec la SEM Micropolis, il est proposé de conventionner avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté et d' :

- Appliquer une diminution de tarif du 12/04/19 au 16/04/19 aux titulaires de la Carte Avantage Jeunes (comme présenté ci-dessus)
- Accorder une réduction de 25 % pour les inscriptions aux évènements sportifs aux porteurs de la Carte Avantages Jeunes.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve ce principe d'organisation avec les deux partenaires que sont la SEM Micropolis et l'Amicale Cycliste Bisontine,**
- **prend connaissance des tarifs d'entrée du 1^{er} Festival Grandes Heures Nature 2019 et d'inscriptions aux évènements sportifs,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon